

## TRAIL DU ST JOSEPH

1. L'association « SARRAS TRAIL » organise le samedi 27 mai 2017 des courses à pied essentiellement sur les chemins des communes de Sarras, Ardoix, Eclassan et Ozon
  - 11 km de cadets (nés en 2000 et 2001) à masters (vétérans) départ 15h45
  - 20 km de juniors (nés en 1998 et 1999) à masters (vétérans) départ 15h30
  - 2,4 km de benjamins à minimes nés entre 2002 et 2005\*
  - 1,6 km poussins nés en 2006 et 2007\*
  - **0.8 km éveil athlétique nés à partir de 2008\***

\*pour les courses enfants départ à partir de 14h30
2. L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme FFA (triathlon compris) ou non licenciés. Tout Athlète non licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an à la date de la course. Les licenciés d'un autre sport que l'athlétisme tel que le foot, basket, rugby, judo, tennis, etc.... doivent également fournir un certificat médical. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire en plus du certificat médical.
3. Les dossards sont à retirer au Complexe Sportif à SARRAS de 13h00 à **15h00** pour les courses 11km et 21km et de 13h30 à 14h15 pour les courses enfants.  
Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus de départ !
4. Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.  
Seront récompensés : les 3 premiers au général ainsi que le premier de chaque catégorie.  
La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.
5. Il est possible de s'inscrire via le bulletin d'inscription et en joignant le chèque (à envoyer par courrier à : SARRAS TRAIL, Mairie de SARRAS, Place Bochirol, 07370 SARRAS) avant le 22 mai 2017 ou par internet sur le site [chronospheres.fr](http://chronospheres.fr) avant le 24 mai 2017 ou sur place le jour de la course entre 13h30 et **14h45**. Pour le bon déroulement de cette journée, merci de respecter ces horaires.
6. Tarif de l'inscription :
  - Parcours du 11 km D+350m : 11 euros
  - Parcours du 21 km D+800m : 15 euros
  - Pour toute inscription par courrier avant le 22 mai et par internet avant le 24 mai : une bouteille de vin sera offerte
  - Parcours enfants : GRATUIT
7. Ouverture des inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017
8. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours par des secouristes
9. Barrières horaires : pour le parcours de 21km une barrière horaire est fixée à 19h00 au 2<sup>ème</sup> ravitaillement au 16<sup>ème</sup> kilomètre. Tout coureur hors délai sera arrêté et

rapatrié à l'arrivée en voiture. Tout coureur qui refusera de s'arrêter continuera sous sa seule et entière responsabilité et le parcours sera dé-balisé.

10. Un ravitaillement est prévu sur le parcours de 11km et 2 sur le parcours de 21 km. Le port d'une réserve d'eau est fortement conseillé sur le 11km et obligatoire sur le 21km.
11. Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.
12. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard à l'arrivée.
13. Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original avant le 12 mai 2017 (cachet de la poste faisant foi)  
Adressez là à : SARRAS TRAIL, Mairie de SARRAS, place Bochirol, 07370 SARRAS  
Après le 12 mai 2017, il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais déjà engagés par l'organisation
14. Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement du classement, les concurrents devront apporter leurs épingles.
15. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.
16. En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires, l'horaire ou d'annuler l'évènement dans un souci de sécurité.
17. Toute puce non rendue à la fin de la course sera facturée 10 euros.
18. Les organisateurs (adhérents ou bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.
19. Les droits à l'image : Les concurrents, de par leur participation au Trail du Saint-Joseph, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les média et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître.
20. Le règlement : La participation au Trail du Saint-Joseph implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.
21. Ne pas jeter sur la voie publique